

Un maître exemplaire

Antonio Beristain: pénaliste, criminologue, victimologue

Âgé de quatre-vingt cinq ans et après une riche vie académique, pleine de réussites et de réalisations, dans laquelle il est demeuré actif jusqu'à la veille de Noël, le 29 décembre 2009, le Prof.Dr. Dr.h.c. Antonio Beristain Ipiña nous a quittés.

Né à Medina de Rioseco (Valladolid) le 4 avril 1924, dans une famille de Bizkaye, depuis l'âge de 4 ans la vie du Professeur Beristain Ipiña s'est passée au Pays Basque, où il a aussi développé la partie la plus importante de sa vie de chercheur, à partir de février 1973 à la Faculté de Droit de Saint Sébastien.

Nombreux sont les mérites de recherche de ce prestigieux Docteur en Droit de l'Université Complutense de Madrid (1961) et Licencié en Philosophie (Burgos, 1950) et en Théologie (Frankfurt, 1957). Des centaines de travaux et écrits, diffusés en forme de livres ou d'articles publiés par d'importantes maisons d'édition et dans les meilleures revues espagnoles et étrangères spécialisées, et dédiés à l'éclaircissement des points clé de la théorie et de la pratique du Droit Pénal, de la Politique Criminelle, de la Criminologie et de la Victimologie.

Les travaux de sa première étape académique –sur la Nouvelle Défense Sociale, les infractions de danger, le finalisme en Droit pénal, la délinquance juvénile et des mineurs, les drogues, l'amende, la peine de mort et la prison, les Mesures pénales en Droit contemporain ou les coups et blessures– ont animé le débat scientifique avec des apports fondamentaux de la meilleure doctrine comparée, et ont influé sur la législation pénale et pénitentiaire adoptée en application de la Constitution et les longs débats sur la réforme de la législation des mineurs.

A partir de la fondation de l'Institut Basque de Criminologie (1978), attiré particulièrement par la contribution que cette jeune science présente pour le Droit Pénal et pour la Politique Criminelle, Beristain est devenu l'un des principaux promoteurs du développement de la Criminologie en Espagne. Le même phénomène s'est produit vers la fin des années 90 avec ses apports dans le champ victimologique : à nouveau, l'œuvre d'Antonio Beristain s'est détachée comme pionnière, rayonnant progressivement sa préoccupation envers les victimes sur la doctrine de notre entourage le plus proche où la prise en considération sérieuse des contributions de la Victimologie a commencé déjà à prendre force parmi la doctrine et les chercheurs. Dans l'un de ses derniers travaux (La Victimología de máximos, después de Auschwitz), publié en 2009, Antonio Beristain résumait sa vision de la Victimologie, comme une science multi, inter et transdisciplinaire, -non vindicative- appelée à enrichir la recherche et la pratique du Droit pénal, de la Criminologie, la Politique, la Sociologie et la Philosophie.

Caractéristique centrale de l'œuvre de Beristain est, en tout cas, le traitement direct et sans peur des relations entre les sciences juridiques et les sciences axiologiques et spirituelles, ainsi que les points cardinaux du Droit Pénal, de la Criminologie et de la Victimologie : ceux où la correction des solutions scientifiques traditionnelles rencontre souvent de fortes difficultés à la lumière des critères de justice matérielle et toujours en prenant comme point de départ des apports multidisciplinaires permettant de voir le phénomène délinquencyiel et la victimisation à partir de nouvelles perspectives.

En raison de son engagement actif contre les situations injustes en en faveur des droits humains, il a souffert d'importantes difficultés personnelles dans sa vie : pendant le Franquisme par sa lutte contre la peine de mort et sa défense des droits des prisonniers (« Les prisons ne doivent pas être des cimetières ») ; lors de la dernière étape de sa vie, par son combat frontal contre les divers profils de la macrovictimisation terroriste (en particulier, du terrorisme de ETA).

Son travail de promotion du bénévolat pénitentiaire et avec les victimes... sont autant d'autres manifestations de la vivacité d'esprit qui a caractérisé sa vie et de son engagement en vue de la construction d'une société meilleure, au service des moins favorisés et des victimes.

Au plan académique, avec ses positions souvent polémiques, mais ouvertes toujours au débat scientifique, et son effort dans la recherche d'un système pénal plus humain, centré sur la repersonnalisation du délinquant et la satisfaction des victimes, l'influence parmi nous d'Antonio Beristain est, sans doute, fondamentale. En effet, nombreuses sont les promotions d'élèves universitaires qui ont reçu directement ses enseignements à Deusto, Valladolid, Madrid, Oviedo, à la Faculté de Droit de Saint Sébastien, à l'Académie de la Police Basque, à Arkaute, dans les centres de formation de plusieurs polices locales et surtout dans les salles de cours de l'Institut Basque de Criminologie, qu'il a fondé.

Ici non plus la contribution de ce maître singulier n'a laissé personne indifférent. On souligne en Orient que le vrai maître plutôt que de transmettre la connaissance érudite qu'il possède et a apprise, s'efforce de « réveiller » le disciple, de l'accompagner et de lui servir d'appui dans sa recherche

particulière de la vérité, provoquant un questionnement profond de ce qui n'est pas questionné, l'effort pour la découverte de nouveaux profils nous permettant de comprendre la réalité. Eh bien, Antonio Beristain, bon connaisseur de la théorie pénale, de la criminologie et de la victimologie, apparaissait en général peu préoccupé de répéter en cours des connaissances facilement accessibles à travers la bibliographie et préférait concentrer son effort à pousser l'étudiant à la découverte de « la face cachée de la Lune ». Tout à fait décidé à susciter la rébellion contre l'injustice, les cours de Beristain étaient certainement différents, car le monologue depuis la chaire était substitué par la provocation permanente au dialogue et au contraste des positions autour des questions brûlantes au plan pénal, criminologique et victimologique.

Quant à sa contribution à la tête de l'Institut Basque de Criminologie, elle n'est pas moins féconde, avec les promotions du Master et du Diplôme de Criminologie, la collection d'Eguzkilorre, les nombreux cours, séminaires, journées, colloques et réunions scientifiques organisés, ainsi que la création à Saint Sébastien, d'un des trois Centres internationaux de la Société Internationale de Criminologie, le Centre International de recherche sur la délinquance, la marginalité et les relations sociales, qu'il continuait à Présider jusqu'à sa mort à la demande du Président de l'Université du Pays Basque. Au sein de l'Institut et du Centre International, le Professeur Beristain a conduit pendant des décennies les activités de recherche et dirigé plusieurs thèses doctorales et travaux scientifiques, ayant formé la plupart des professeurs et des chercheurs qui développent au présent leur activité d'enseignement et de recherche au champ pénal et criminologique au Pays Basque.

Naturellement, la trajectoire académique d'Antonio Beristain a trouvé d'importantes reconnaissances au plus haut niveau au plan international, où il a participé à l'activité d'importantes organisations scientifiques. Invité à plusieurs Conférences, Congrès et Réunions d'Experts du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, il a été Membre du Conseil de Direction de la Société Internationale de Criminologie, Membre du Beirat du Internationales Dokumentations- und Studienzentrum für Jugendkonflikte (Wuppertal, Alemania), Correspondant de la Revue de Science criminelle et de droit pénal comparé (Paris), de la Revue de droit pénal et de criminologie (Bruxelles), 1976-2001, Membre correspondant de la Sociedad Mexicana de Criminología, Membre correspondant de l'Instituto de Derecho Penal Comparado de l'Université Catholique de La Plata (Argentine), Académicien correspondant de l'Academia Mexicana de Ciencias Penales, Membre Titulaire de la Sociedade Sul-Rio-Grandese de Criminología (Brésil), Fondateur et Directeur de la Revista Eguzkilorre. Cuaderno del Institut Basque de Criminologie et Professeur étranger du Doctorat en Droit de l'Université John F. Kennedy (Buenos Aires, Argentine).

Antonio Beristan était Docteur Honoris Causa de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (France) (1977) et de l'Université Nationale de Lomas de Zamora, Buenos Aires (Argentine) (2005). Parmi d'autres reconnaissances on peut souligner :

- la Médaille de "The Hebrew University of Jerusalem" (1973), la Médaille du Mérite Criminologique de la Sociedade Brasileira de Criminología e Ciencia Penitenciária (1980), la " Médaille Santo Ivo", octroyée par l'Egregio Conselho Superior de la Fraterna Ordem di Christo (1980), la Médaille du Mérite Social Pénitentiaire (1994), la Médaille Félix Restrepo, S.J., de la Pontificia Universidad Javeriana (Colombia) (2001), la Grande Croix de l'Ordre de San Raimundo de Peñafort (2001);

- les prix suivants : Prix Hermann Mannheim de Criminologie Comparée (1993), Prix de Convivialité de la Fondation Professeur Manuel Broseta (2002), Prix International Covite, octroyé par le Collectif des Victimes du Terrorisme au Pays Basque (2003), Prix de la Fondation José Luis López de Lacalle (2005), Prix « Droits Humains 2005 » du Conseil Général des Barreaux Espagnols (2006), Prix de Convivialité Civique Catalane (2007), Prix Gregorio Ordóñez (2009).

Deux chaires universitaires espagnoles portent son nom : la Chaire "Antonio Beristain" d'Etudes sur le Terrorisme et ses Victimes, créée par l'Institut des Droits Humains 'Bartolomé de las Casas' de l'Université Carlos III de Madrid (2006), et la Chaire Internationale de Victimologie "Antonio Beristain", instituée par l'Université de Murcia et la Fondation Victimologie, Murcia (2008).

Nous sommes nombreux à estimer avoir eu beaucoup de chance d'avoir connu Antonio Beristain, d'avoir pu suivre de près son activité, d'avoir joui de son magistère, de ses soins, de son appui lors de tants de situations académiques, familiales, personnelles... Au nom de tous les membres de l'Institut Basque de Criminologie, qu'il a fondé et pour lequel il a travaillé de façon insigne, tenace et infatigable, nous voulons manifester notre plus ému souvenir de cette figure signalée du Droit pénal, de la Criminologie et de la Victimologie en Euskadi.

Maître admiré, cher Antonio, requiescat in pace!

José Luis de la Cuesta Arzamendi
Directeur de l'Institut Basque de Criminologie
Président de l'Association Internationale de Droit Pénal (AIDP-IAPL)